



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 9 août 2018 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - David Dumont |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 9 AOÛT 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2018
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Achat et implantation d'une surface de dek hockey: Fonds de roulement
4. Adoption du règlement #426-1 (Piscine intérieure)
5. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Revenu de pince de désincarcération: TF réserve
 - c) Nomination du pompier Gabriel Fredette à titre de lieutenant
6. Urbanisme
 - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Engagement d'un balai mécanique
 - c) Nettoyage réseau pluvial et sanitaire
 - d) Rang Grégoire: Demande de réduction de vitesse
 - e) Achat alufer: Assainissement des eaux usées
 - f) Toiture salle du conseil municipal
 - g) Appel d'offres: Pavage rang Grégoire
8. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois d'août 2018
 - b) Comptes payés durant le mois de juillet 2018
9. Comptes à payer (Factures)
 - a) Programme TECQ (2014-2018) (106 595.03\$)
 - b) Paradis Lemieux Francis, SENC (2 110.94\$)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- c) Boivin & Gauvin inc. (2 124.74\$)
- d) Copicom inc. (2 724.30\$)
- e) Le Groupe ACCISST (2 810.57\$)
- f) Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (2 916.68\$)
- g) Filets Nad's (9216-0498 Québec inc.) (3 380.27\$)
- h) Tonte de gazon Éric R. inc. (4 129.52\$)
- i) Aménagement Bernier (5 139.39\$)
- j) Environor Canada inc. (9 507.28\$)
- k) Les équipements Lapierre inc. (13 375.52\$)

- 10. Demande de don ou commandite: Ligue de soccer de la Frontière
- 11. Services de conciergerie du centre communautaire: Soumissions
- 12. Édifices Municipaux: Décoration de Noël
- 13. Congrès FQM
- 14. Autorisation destruction de documents
- 15. Migration des adresses courriel vers Office 365
- 16. Varia
- 17. Public: Période de questions
- 18. Levée de l'assemblée

2018-08-286 **Adoption de** **l'ordre du** **jour**

Résolution #2018-08-286 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2018-08-287 **Adoption du** **procès-verbal** **de la séance** **ordinaire du 5** **juillet 2018**

Résolution #2018-08-287 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2018.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du **Directeur du** **service des** **loisirs**

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur le conseiller Daniel Dumontier fait la lecture du rapport du Directeur du service des loisirs pour le mois d'août 2018.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-08-288
Achat et
implantation
d'une surface
de Dek hockey
: Fonds de
roulement

Résolution #2018-08-288 : Achat et implantation d'une surface de Dek hockey : Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QU'à l'adoption du budget 2018 un montant de 40 000\$ a été prévu à même le fonds de roulement pour l'achat et l'implantation d'une surface de Dek hockey;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QU'un montant de 40 000\$ soit pris à même le fonds de roulement afin de diminuer la dépense d'achat et d'implantation de la surface de dek hockey;

Il est également résolu que ce montant soit remboursé sur une période de 5 ans à raison de 8000\$ par année à compter de l'année 2019.

ADOPTÉE

2018-08-289
Adoption du
règlement
#426-1
(Piscine
intérieure)

Résolution #2018-08-289 : Adoption du règlement #426-1 (Piscine intérieure)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a reçu une confirmation d'une aide financière de 1 922 872\$ dans le cadre du Fonds des petites collectivités du nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour la construction d'une piscine intérieure en date du 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'une actualisation des coûts pour la construction d'une piscine intérieure et tous les frais afférents ont été estimés à 4 022 872\$;

CONSIDÉRANT QU'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 4 022 872\$ a été adopté le 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE lors de la tenue du registre 318 signatures étaient requises afin qu'un référendum soit tenu;

CONSIDÉRANT QUE lors de la tenue de ce registre 307 personnes ont apposées leur signature;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de la piscine intérieure a toujours été projeté réalisable en partenariat avec la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction estimés à 2 100 000\$, montant estimé de la construction diminué du montant de l'aide financière à recevoir, devaient être assumés par les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville au prorata de leur population sur une période de 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'opérations annuels estimés à 197 000\$ devaient également être assumés par les deux municipalités au prorata de la population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a tenu un référendum consultatif auprès de sa population afin de valider l'acceptabilité de l'ensemble des citoyens à participer financièrement à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de ce référendum se traduit par 287 votes contre le projet et 57 votes pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de ce résultat la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville se retire du projet et ne participera pas financièrement à la construction de la piscine intérieure;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'étant donné la non-participation de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville au projet, l'augmentation foncière présentée aux citoyens de Napierville ne serait plus la même;

CONSIDÉRANT QUE le conseil évalue que le montant à assumer est trop élevé pour une seule municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire respecter la capacité de payer de ses citoyens

CONSIDÉRANT les éléments ci-dessus énumérés, le conseil municipal désire abandonner le projet;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à l'assemblée du 5 juillet 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 426-1 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1

Le règlement numéro 426 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 4 022 872\$ pour la construction d'une piscine intérieure » est abrogé et devient, par les présentes, nul et de nul effet.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

2018-08-290 Service de Sécurité incendies: Revenu de pince de désincarcé- ration: TF réserve

2018-08-291 Service de Sécurité incendies: Nomination du pompier Gabriel Fredette à titre de lieutenant

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois d'août 2018.

Résolution #2018-08-290 : Service de Sécurité incendies: Revenu de pince de désincarcération: TF réserve

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à transférer le montant de 3 594.50\$ du revenu de pinces de désincarcération appartenant à la municipalité de Napierville dans la réserve pour les pinces de désincarcération.

ADOPTÉE

Résolution #2018-08-291 : Service de Sécurité incendies: Nomination du pompier Gabriel Fredette à titre de lieutenant

CONSIDÉRANT QUE le poste de lieutenant de l'équipe numéro quatre du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville est vacant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gabriel Fredette occupe présentement le titre de pompier éligible à la fonction de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gabriel Fredette a réussi les examens de promotions à titre de lieutenant;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies nous recommande la nomination de monsieur Gabriel Fredette pour combler le poste de lieutenant de l'équipe numéro quatre au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De nommer Monsieur Gabriel Fredette, à titre de lieutenant pour l'équipe numéro quatre au sein de la formation du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

2018-08-292 Travaux publics: Engagement d'un balai mécanique

2018-08-293 Nettoyage réseau pluvial et sanitaire

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois d'août 2018.

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois d'août 2018.

Résolution #2018-08-292 : Travaux publics: Engagement d'un balai mécanique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au désherbage le long des trottoirs;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à une dépense approximative de 3 000\$ pour le balayage des rues et le désherbage le long des trottoirs à l'aide d'un balai mécanique.

ADOPTÉE

Résolution #2018-08-293 : Nettoyage réseau pluvial et sanitaire

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de maintenir les infrastructures souterraines en bonne condition;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage requis doit se faire à l'aide de machinerie spécialisée dans le domaine;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire appel avec une firme spécialisée pour effectuer le nettoyage de certaines conduites sanitaires et pluviales sur le territoire de la municipalité de Napierville pour un montant approximatif de 12 000\$.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-08-294
Rang
Grégoire:
Demande de
réduction de
vitesse

Résolution #2018-08-294 : Rang Grégoire: Demande de réduction de vitesse

CONSIDÉRANT QUE le rang Grégoire sillonne le territoire des municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Blaise;

CONSIDÉRANT QUE la partie du rang Grégoire localisée sur le territoire de Napierville affiche une vitesse maximale de 40 km/heure;

CONSIDÉRANT QU'à l'entrée sur le territoire Napierville un panneau de signalisation indique un arrêt obligatoire à la hauteur de la rue Stéphanie;

CONSIDÉRANT le fait que la vitesse affichée sur le territoire de St-Cyprien-de-Napierville indique une vitesse maximale de 80 km/heure;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse affichée dans la partie de la municipalité de St-Blaise indique aussi une vitesse maximale de 80 km/heure;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence d'un panneau d'arrêt obligatoire et la vitesse de 40 km/heure affichée sur le territoire Napierville, des plaintes de résidents ont été reçues pour demander d'augmenter la sécurité principalement pour réduire la vitesse à l'entrée sur le territoire de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse maximale affichée à Napierville, de 40 km/heure et 80 km/heure pour les sections du rang Grégoire localisées dans les municipalités de St-Cyprien et St-Blaise, semble présenter un écart trop grand favorisant ainsi un respect mitigé du panneau d'arrêt obligatoire;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De demander aux municipalités de St-Cyprien-de-Napierville et Saint-Blaise, la possibilité de réduire la vitesse affichée à 70 km/heure au lieu de 80 km/heure afin de prioriser la sécurité.

ADOPTÉE

2018-08-295
Achat alufer:
Assainissement
des eaux usées

Résolution #2018-08-295 : Achat alufer: Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Kemira a soumis une offre au montant de 194\$ la tonne métrique suivant soumission en date du 20 mars 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire l'achat d'alufer nécessaire pour le traitement des eaux usées pour un montant approximatif de 6 000\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

2018-08-296
Toiture salle
du conseil
municipal

Résolution #2018-08-296 : Toiture salle du conseil municipal

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour remplacer le revêtement de la toiture de l'hôtel de ville a été octroyé;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle inspection pour vérifier un problème d'infiltration d'eau au toit de la salle du conseil a permis de constater que celle-ci doit être aussi remplacée avant l'hiver pour éviter des dommages supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le type de revêtement utilisé à l'époque sera remplacé par une composition membranaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme spécialisée *Couvreurs Richard et St-Pierre inc.* a soumis une proposition au montant de 19 600\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'une proposition précédente par le couvreur ayant effectué les travaux à l'époque proposait une provision de 30 000\$ au budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Couvreurs Richard et St-Pierre inc.* a été retenue en sous-traitance pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir au niveau de la gestion des risques possibles de dommages;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'octroyer un contrat à la firme *Couvreurs Richard & St-Pierre inc* au montant de 19 600\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser le Directeur des travaux publics à fournir les matériaux de construction supplémentaire à l'entrepreneur pour remplacer des parties endommagées non visibles lors de l'évaluation.

Il est également résolu que les montants requis soient pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2018-08-297
Appel
d'offres:
Pavage rang
Grégoire

Résolution #2018-08-297 : Appel d'offres: Pavage rang Grégoire

CONSIDÉRANT QUE le rang Grégoire requiert une couche d'usure au niveau du pavage existant;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à la firme Comeau Experts-Conseils pour effectuer les relevés techniques et préparer le document d'appel d'offres;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à procéder à l'affichage d'un appel d'offres public pour des travaux de pavage sur le rang Grégoire à l'intérieur des limites de la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

Comptes à
payer
(Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2018-08-298
Comptes à
payer pour le
mois d'août
2018

Résolution #2018-08-298 : Comptes à payer pour le mois d'août 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'août 2018 soit:

Municipalité au montant de 57 492.93\$
Bibliothèque au montant de 411.28\$
Loisirs au montant de 14 254.28\$
Incendie au montant de 8 490.10\$
Salaires pompiers juillet 2018 au montant de 27 633\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h55, car sa conjointe est une employée administrative.

2018-08-299 Comptes payés durant le mois de juillet 2018

Résolution #2018-08-299 : Comptes payés durant le mois de juillet 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de juillet 2018 soit:

Municipalité au montant de 100 861.53\$
Bibliothèque au montant de 256.62\$
Loisirs au montant de 8 695.38\$
Incendie au montant de 933.92\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

2018-08-300 Comptes à payer: Programme TECQ (2014- 2018)

Résolution #2018-08-300 : Comptes à payer: Programme TECQ (2014-2018)

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer les factures du programme TECQ (2014-2018) au montant total de 106 595.03\$ suivant liste soumise à cet effet.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>	<u># facture</u>
Comeau Experts-Conseils	Honoraires pour travaux inspection télévisée et travaux du boul. Poissant	10 952.52 \$	002768
Groupe ABS inc.	Contrôle des matériaux pour les travaux du boul. Poissant	8 180.93 \$	113149
Comeau Experts-Conseils	Honoraires pour travaux du boul. Poissant	3 621.71 \$	002479
CBC 2010 inc.	Décompte #2 pour les travaux du boul. Poissant	83 839.87 \$	010545

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux et services s'inscrivent dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

Il est également résolu d'approprier à même les règlements d'emprunt numéro 422 et/ou 423 les montants requis aux fins de ces achats et travaux.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-08-301
Comptes à
payer:
Paradis
Lemieux
Francis,
SENC

Résolution #2018-08-301 : Comptes à payer: Paradis Lemieux Francis, SENC

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Paradis, Lemieux, Francis, SENC* au montant de 2 110.94\$ représentant les honoraires pour services professionnels rendus entre le 9 avril et le 10 juillet 2018 suivant la facture numéro 7147.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h57.

2018-08-302
Comptes à
payer: Boivin
& Gauvin inc.

Résolution #2018-08-302 : Comptes à payer: Boivin & Gauvin inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Boivin & Gauvin inc.* au montant de 2 124.74\$ représentant l'achat d'une caméra thermique infrarouge pour le service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville suivant la facture numéro 153368.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-08-303
Comptes à
payer:
Copicom inc.

Résolution #2018-08-303 : Comptes à payer: Copicom inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Copicom inc.* au montant de 2 724.30\$ représentant les copies du photocopieur Kyocera pour la période du 11 mai 2018 au 10 août 2018 suivant la facture numéro 55Q1207974.

ADOPTÉE

2018-08-304
Comptes à
payer: Le
Groupe
ACCIsst

Résolution #2018-08-304 : Comptes à payer: Le Groupe ACCIsst

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Le groupe ACCIsst* au montant de 2 810.57\$ représentant la cotisation 2018 et les frais de gestion pour l'entente de services suivant la facture numéro 053875.

Il est également résolu que la moitié du montant relatif au service de Sécurité incendies et le tiers du montant relatif à la bibliothèque, soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-08-305
Comptes à
payer:
Municipalité
de Saint-
Jacques-le-
Mineur

Résolution #2018-08-305 : Comptes à payer: Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de la *Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur* au montant de 2 916.68\$ représentant l'entraide mutuelle pour les 1er, 20 et 27 février 2018 ainsi que le 20 mars 2018 suivant la facture numéro 180015.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-08-306
Comptes à
payer: Filets
Nad's (9216-
0498 Québec
inc.)

Résolution #2018-08-306 : Comptes à payer: Filets Nad's (9216-0498 Québec inc.)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Filets Nad's (9216-0498 Québec inc.)* au montant de 3 380.27\$ pour l'achat et la réparation des filets pour la surface de Dek hockey au parc des loisirs suivant la facture numéro 2259.

ADOPTÉE

2018-08-307
Comptes à
payer: Tonte
de gazon Éric
R. inc.

Résolution #2018-08-307 : Comptes à payer: Tonte de gazon Éric R. inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Tonte de gazon Éric R. inc.* au montant total de 4 129.52\$ pour l'entretien des terrains municipaux ainsi que l'entretien du terrain à la caserne des pompiers suivant les factures numéro 00322 et 00323.

Il est également résolu que la moitié de la facture numéro 00323 soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-08-308
Comptes à
payer:
Aménagement
Bernier

Résolution #2018-08-308 : Comptes à payer: Aménagement Bernier

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Aménagement Bernier* au montant total de 5 139.39\$ représentant le 2e versement pour l'entretien des plates-bandes au centre communautaire, à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au garage municipal, au parc de la Pointe des patriotes, près du CLD, à l'enseigne du parc Industriel et que les trois pancartes de Bienvenue et Aurevoir suivant factures numéros 1386, 1387 et 1388.

ADOPTÉE

2018-08-309
Comptes à
payer:
Environor
Canada inc.

Résolution #2018-08-309 : Comptes à payer: Environor Canada inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Environor Canada inc.* au montant de 9 507.28\$ représentant l'achat de produit ENV24P10 pour le traitement de l'eau potable suivant la facture numéro C336.

ADOPTÉE

2018-08-310
Comptes à
payer: Les
Équipements
Lapierre inc.

Résolution #2018-08-310 : Comptes à payer: Les Équipements Lapierre inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer les factures de *Les équipements Lapierre inc.* au montant total de 13 375.52\$ pour l'achat de quatre barils de flocons 260 antitartre pour les unités de filtration de l'usine d'eau potable suivant les factures numéro 329359 et 330255.

ADOPTÉE

2018-08-311
Demande de
don ou
commandite:
Ligue de
soccer de la
Frontière

Résolution #2018-08-311 : Demande de don ou commandite: Ligue de soccer de la Frontière

CONSIDÉRANT QUE les finales de soccer auront lieu les 18 et 19 août prochains;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de Soccer de la Frontière regroupe plusieurs municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme profite de cet événement pour organiser une grande fête communément appelée Mégaboom;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 600\$ à la Ligue de Soccer de la Frontière pour son activité Mégaboom.

ADOPTÉE

2018-08-312
Services de
conciergerie
du centre
communautai
re:
Soumissions

Résolution #2018-08-312 : Services de conciergerie du centre communautaire: Soumissions

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation pour les services de conciergerie du centre communautaire de la municipalité de Napierville pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2019 a été publié en date du 26 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des trois soumissions reçues soit:

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>	<u>REMARQUES</u>
Solution Pronet	35 872.20 \$	Taxes incluses
Natalie Bissonnette	36 526.05 \$	Taxes incluses
Solutions Solu-Net inc.	64 845.90 \$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme Contact Cité a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Solution Pronet suivant lettre en date du 17 juillet 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Solution Pronet au montant de 35 872.20\$ taxes incluses pour les services ci-dessus mentionnés.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-08-313
Édifices
Municipaux:
Décoration de
Noël

Résolution #2018-08-313 : Édifices Municipaux: Décoration de Noël

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De mandater, madame France Olivier, afin de procéder à la décoration de l'hôtel de ville, du centre communautaire, de la bibliothèque et de l'édifice du comté (CLD) pour la période des fêtes pour un montant 4 800\$.

Il est également résolu que le tiers du montant relatif à la bibliothèque sera payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu que le montant relatif à la décoration de l'édifice du comté soit refacturé à ce dernier, pour un montant maximum de 1 000\$.

ADOPTÉE

2018-08-314
Congrès FQM

Résolution #2018-08-314 : Congrès FQM

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des Municipalités aura lieu à Montréal, les 20, 21 et 22 septembre prochains.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient qu'il y a beaucoup d'informations qui se donnent à ce congrès.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'inscrire messieurs les conseillers Ghislain Perreault, Serge Brault et David Dumont ainsi que madame la Mairesse Chantale Pelletier au congrès de la FQM 2018.

Il est également résolu que le remboursement des dépenses soit assujetti aux règlements numéros 274-4.

ADOPTÉE

2018-08-315
Autorisation
destruction de
documents

Résolution #2018-08-315 : Autorisation destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a embauché madame Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste;

CONSIDÉRANT QUE madame Marjorie Charbonneau a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation a été approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal de Napierville prend acte du rapport de documents à détruire daté du 1er août 2018 tel que préparé par notre archiviste Mme Marjorie Charbonneau et d'autoriser la firme *Shred-It* à procéder à la destruction des documents.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-08-316
Migration des
adresses
courriel vers
Office 365
(Ou est
Napierville.ca,
Est-ce
Outlook,
Perdre
historique)

Résolution #2018-08-316 : Migration des adresses courriel vers Office 365
(Ou est Napierville.ca, Est-ce Outlook, Perdre historique)

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur du poste de la réception doit être remplacé immédiatement;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de cet ordinateur implique l'achat d'une licence Office;

CONSIDÉRANT QUE la migration des postes vers Office 365 était prévue pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et l'installation de la suite Office 2010 ne seraient utiles que pour quelques mois;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'entériner une dépense approximative de 3 500\$ pour la migration de toutes les adresses courriel vers Office 365.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public:
Période de
questions

Public: Période de questions

Intervention de: Aucune intervention

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2018-08-317
Levée de
l'assemblée

Résolution #2018-08-317 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h08.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSOSRIÈRE